



Fédération Française

**FFRoller
Sports®**

PROCEDURES

Paiement des pénalités financières

- Pénalités individuelles pour un joueur:

- Le club du joueur ou du dirigeant sanctionné doit faire un virement du montant de son amende sur le compte bancaire du service compétition
- Pour connaître le montant et les conditions se référer au règlement de votre discipline
- Renseigner le libellé de votre virement exclusivement sous cette forme:
Discipline/nom de joueur/catégorie/poule/journée
Ex : RILH/Durant/N1/A/J6
Ou RH/Dupont/N2/N/J2
- La date de réception du virement fera foi pour valider le paiement.

- Pénalités de club :

- Le club ayant pris une sanction financière ou devant s'acquitter d'un paiement lié au championnat (autre que les engagements de début de saison) doit faire un virement sur le compte bancaire du service compétition (RIB ci-dessous)
- Pour connaître le montant et les conditions se référer au règlement de votre discipline
- Renseigner le libellé de votre virement :
 - Ex : Demande de report de match N2
 - Ex : retard de saisi de FDM
- La date de réception du virement fera foi pour valider le paiement

- Contact pour tous renseignements : pascale.dugoua@ffroller.fr



PARTENAIRE OFFICIEL

Fédération Française
Roller Sports

T (33) 05 56 33 65 65 - F (33) 05 56 33 65 66
contact@ffroller.fr
6, Boulevard du Pdt Franklin Roosevelt
CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex - France
www.ffrs.asso.fr



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

RIB :

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
15589	33554	064494410 41	23
Titulaire du compte : FEDERATION FRANCAISE DE ROLLER SPORTS 6 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT CS 11742 33080 BORDEAUX CEDEX			
Domiciliation : CM TALENCE			
Devise : EUR			
IBAN FR76 1558 9335 5406 4494 4104 123			BIC CMBRFR2BXXX